

TRANSACTION BAREME DES HONORAIRES DE VENTE 2020

Honoraires de négociation à la charge du Vendeur

Suivant Mandat de Vente PREMIUM ou SIMPLE portant sur tout type de biens immobiliers à la vente

PRIX DE VENTE DU BIEN IMMOBILIER	TAUX D'HONORAIRES TTC*
De 0 à 50 000€	Forfait 5 000€
De 50 001€ à 80 000€	10%
De 80 001€ à 150 000€	7,5%
De 150 001€ à 250 000€	7%
De 250 001€ à 400 000€	6%
De 400 001€ à 900 000€	5,5%
Au-delà de 900 001€	5%

^{*}Taux de TVA en vigueur 20% compris



HONORAIRES DE GERANCE

I- HONORAIRES DE BASE - Ils sont calculés sur le montant des sommes encaissées pour le compte du mandant, selon le tal	ux défini dans le mandat.
2- FRAIS ARRETE DE COMPTE - Par trimestre et par lot	35,00 €
3- DOSSIERS DE SUBVENTION ET/OU EMPRUNT - Constitution d'un dossier de demande de subvention ou d'emprunt	380,00 €
4- RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIONS FISCALES - Rédaction d'une note de renseignements destinée à l'établissement de la déclaration de revenus Par immeuble	s fonciers 177,00 € 110,00 € Tarif horaire 54,00 € 115,00 € 341,00 € 161,00 €
5- MISSIONS EXCEPTIONNELLES - Gestion de sinistres, assistance aux expertises, constitution dossier et suivi procédure facturation au temps passé	Tarif horaire Tarif horaire Tarif horaire
Montant inférieur à 2 000€ TTC - Gestion administrative, financière et technique (si le Mandant choisit de nous confier cette miss facturation au temps passé Montant supérieur à 2 000€ TTC - Gestion administrative et financière, hors suivi technique Sur le montant hors taxes des travaux - Gestion technique : Si le Mandant choisit de nous confier cette mission ces honoraires sont en sus de ceux relatifs à la gestion administrative Sur le montant hors taxes des travaux	ion) Tarif horaire 3,59 % 3,59 %
7- GESTION DES LOYERS ET DU CONTENTIEUX A la charge du locataire - baux n'entrant pas dans le champ d'application de la loi n°89-462 du Etablissement et envoi de l'avis d'échéance, par avis Gestion de la clause pénale : I ere mise en œuvre partielle de la clause pénale Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œuvre partielle de la clause pénale Constitution d'un dossier pour l'huissier Constitution d'un dossier pour l'avocat Suivi de la procédure facturation au temps passé A la charge du propriétaire (répétibles dans les dépens) - tous les baux Gestion des impayés : premier rappel Gestion des impayés : lors de la mise en œuvre du deuxième rappel Constitution d'un dossier pour l'huissier Constitution d'un dossier pour l'avocat	1 6 juillet 1989 2,50 € 25,00 € 45,00 € 210,00 € 346,00 € Tarif horaire Gracieux 45,00 € 210,00 € 346,00 €
- Suivi de la procédure facturation au temps passé 8- GESTION DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES - Gestion des diagnostics	Tarif horaire Tarif Horaire

TARIF HORAIRE DES VACATIONS

Heures ouvrables : du Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le Vendredi)

Pendant les he	eures	ouv	rables :
- Tarif horaire			

- Tarif horaire	155,00€
Majoration hors heures ouvrables :	
- Jusqu'à 20h	+ 30 %
- De 20h jusqu'à 22h	+ 50 %
- Après 22h	+ 100 %
Le temps de déplacement est facturé sur la base du tarif horaire	

HONORAIRES DE LOCATION

LOCAUX D'HABITATION

I- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

à la charge du locataire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er Août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation) ... 3€/m² de surface habitable

à la charge du propriétaire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er Août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation) ... 3€/m² de surface habitable
- Honoraires d'expertise et de négociation 415,00 €

2- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA N'ENTRANT PAS DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

à la charge du locataire

- Location, rédaction du bail, établissement de l'état des lieux I mois de loye

à la charge du propriétaire

- Location	I mois de loyer
- Rédaction du bail	421,00 €

3- LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT

à la charge du locataire

à la charge du propriétaire

4- REDACTION DIVERS ACTES

Pendant la période d'exécution, si une ou plusieurs évolutions, telles que celles liées à l'identité du preneur ou aux biens immobiliers (ex : modification consistance du bien, etc) nécessitent la rédaction d'un avenant.

Ces honoraires sont à la charge exclusive de la partie qui en fait la demande

LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

Sur le montant annuel du loyer hors taxes

I- RECHERCHE DE LOCATAIRES

- Re	cherche et	sélection	de locata	aires avec	visites	accompagnées		30	6 9	%
------	------------	-----------	-----------	------------	---------	--------------	--	----	-----	---

2- REDACTION DIVERS ACTES

- Etablissement d'un bail, d'un bail en renouvellement, d'un avenant, d'une subrogation		
sur le montant HT du loyer annuel nouveau	6 %	
Minimum de perception	500,00€	
- Rédaction d'un avenant de révision		
sur le montant du loyer HT annuel nouveau	1,80 %	

3- CONSTAT D'ETAT DES LIEUX

- Local commercial ou professionnel (par m²)	1,40 €
Minimum de perception	595,00 €

Minimum de perception

Oralia – Tarifs PARIS – Honoraires TTC